

Le maire de Zéralda relaxé



Khatir Mouhib détenu, inculpé d'outrage à fonctionnaire de police, a été relaxé par une juge courageuse.

Le énième procès du maire de Zéralda, à Hadjout, s'est tenu, hier lundi, dans une atmosphère moins électrique que d'habitude. Khatir Mouhib, le maire détenu et inculpé d'outrage à policiers dans l'exercice de leurs fonctions a vu ses avocats introduire d'emblée des questions préjudicielles tournant autour de la manière avec laquelle avait été interpellé le premier magistrat de la commune de Zéralda (Alger).

En effet, le président de l'APC avait été arrêté près de son domicile par des policiers chargés de la lutte antiterroriste de Rostomia alors que Zéralda a ses structures de maintien de l'ordre, avaient dit Maître Nouasria et Maître Zeghimi. Quant à Maître Djamel Fodil, il a axé son intervention sur le fait que dans ce dossier, il n'y a pas de «victimes d'outrage» mais des «témoins» «Le procureur de la République de Chéraga a eu tort de procéder ainsi. La situation est malheureuse, car l'article 144 ne peut être appliqué au maire».

L'annulation des procédures est expressément demandée par le collectif d'avocats. La jeune parquetière, visiblement surprise par de telles interventions, a répliqué par des généralités comme par exemple que l'équipe de lutte antiterroriste a pour mission de répondre à toutes les sollicitations du parquet lorsque la situation exige.

«Djamila Moumen, la juge, sait...» Puis Khatir Mouhib réitère son refus d'être malmené juridiquement sur la base d'instructions «politiques».

Rapidement, la jeune présidente de la section correctionnelle du tribunal de Hadjout (cour de Blida) jette un seau d'eau glacé sur le brasier qu'a voulu allumer le maire. «Le tribunal a sous les yeux un dossier juridique. Le tribunal empruntera la voie juridique», tranche la juge qui suit les explications du détenu qui met sous les feux de la rampe les conditions sombres dans lesquelles il avait été «kidnappé».

«Quelqu'un est sorti de derrière les roseaux. Je l'ai d'abord pris pour un citoyen de la commune avant que la portière fut secouée rudement avec un cri: «Ouvre la portière».

Franchement, j'ai eu peur. J'ai même cru à des actes terroristes dans le coin. Mais lorsque j'ai vu le gyrophare dans la voiture garée à proximité, j'ai compris à qui j'avais affaire» a raconté le détenu qui a insisté sur la vulgarité des termes usités par un policier en civil. Lorsque j'ai exhibé ma carte et il m'a crié à la face. «Je sais qui vous êtes!» C'était terrible! Moi un élu, le premier élu de Zéralda accosté de manière brusque, inélégante, violente».

SON PROCÈS A EU LIEU HIER AU TRIBUNAL DE HADJOUT

Écrit par Abdellatif TOUALBIA
Jeudi, 01 Septembre 2011 00:00

La magistrate le coupe: «Un des policiers Mohammed. R. avait déclaré que vous les aviez envoyés ballader par cette phrase: «Aller-vous en! Vous n'avez rien à voir avec moi!». Khatir rétorque que ce n'est pas à l'image de son éducation que de répondre à des responsables du maintien de l'ordre de cette manière. «Je sais très bien ce qu'est un policier pour me comporter de cette manière». La procureure lui rappelle que son interpellation avait eu lieu au niveau du barrage fixe de la ville de Zéralda.

«Les témoins ici présents ont soutenu la version des policiers!», dit-elle sans sourciller. «Non, non et non! On m'a maîtrisé loin du barrage fixe dans d'étranges conditions, je le répète. D'ailleurs, en passant devant le barrage fixe, j'étais en communication téléphonique avec le wali. Cette preuve est enregistrée sur mon mobile, surtout qu'après j'avais continué à parler au moment de «l'assaut» de la brigade antiterroriste!», a ajouté le maire, dont le sang-froid est à mettre en valeur car il avait tenu à balancer: «J'ai été maîtrisé dans une zone dépendant de la Gendarmerie nationale où une compagnie se trouve!», a martelé le président de l'APC qui suivra avec beaucoup d'indifférence le réquisitoire de la représentante du ministère public qui n'était pas assise pour faire des cadeaux! Pis, elle a fait son réquisitoire sur le pupitre alors que les us et coutumes veulent qu'elle soit debout!

Elle plaidera en un tour de main et demandera une peine d'emprisonnement ferme de deux ans et d'une amende de 60.000 DA.

Les cinq avocats s'étaient sans doute, mis en accord avant le début du procès pour coordonner leurs voies et leurs voix afin de tenter de tirer leur client, le maire de Zéralda, du borbier dans lequel il se trouve depuis plusieurs mois sans compter les 37 jours de détention préventive, les multiples convocations devant Blida, Boufarik, Tipasa, Koléa, Chéraga, Larbaâ, Hadjout, Cherchel et autres El Affroun pour y être entendu, inculpé et malmené par des policiers que les avocats n'ont aucunement ménagé et pour cause!

Maître Nassima Aïd et Maître Zeghimi ont axé leurs «tirs nourris» en direction des déclarations du policier témoin qui a affirmé avoir agi en uniforme alors que ses autres collègues ont affirmé qu'ils étaient ce jour-là en tenue civile!!!

Et à propos de policiers, un mot en direction de la brigade de la Dgsn affectée à la bâtisse chère à Yasmina Benzadi, la présidente du tribunal: «Impeccable le service. Impeccable, sera aussi le verdict car le maire a été relaxé. Maître Fodil a cassé la baraque en martelant que le maire devait retrouver la liberté car la sentence se trouve dans les témoignages contradictoires eux-mêmes! Et des témoignages émanant des policiers.

Cette bonne décision a quelque peu calmé les ardeurs des fans du maître venus face au tribunal réclamer justice!

[L'EXPRESSION](#)